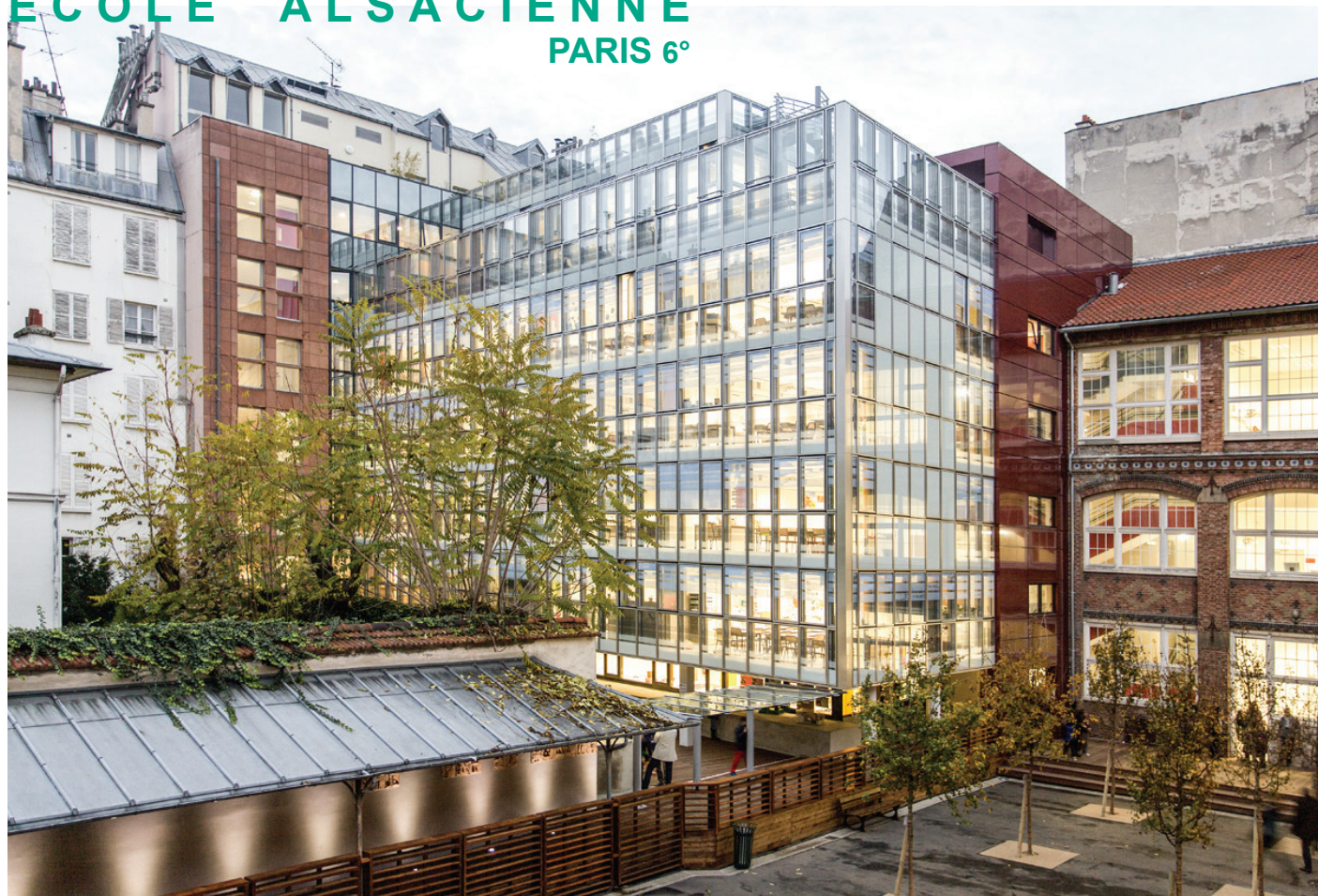


ÉCOLE ALSACIENNE PARIS 6°



Programme de construction

Sans doute précurseur en la matière, le conseil d'administration de l'école Alsacienne a engagé depuis 2008 une réflexion pour adapter ses locaux à la réglementation PMR applicable en 2015. Dans une configuration de bâtiments disjoints et disparates et de cours de récréation aux niveaux décalés, l'expérience prouve que cette adaptation entraîne une perte de superficie utile et un coût de travaux conséquents. C'est pourquoi un programme d'extension et de mise à niveau a été adjoint, visant à accroître la capacité d'accueil (création d'une classe de petite section de maternelle, augmentation de la taille unitaire moyenne des salles de classe du bâtiment 8 rue d'Assas) et à corriger certaines insuffisances fonctionnelles des locaux communs (réfectoire, salles de travail).

État initial des bâtiments de l'École et des éléments pay-sagers existants :

Le projet s'inscrit dans une continuité historique.

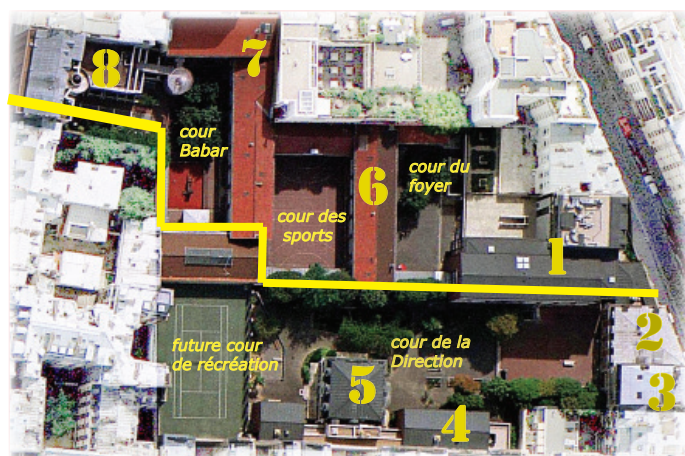
L'école construite en 1881 d'après les plans exemplaires pour l'époque de l'architecte Emile AUBURTIN (bâtiments 6 et 7) a traversé le XXème siècle sans altérations notables. Ces bâtiments installés tout à la fois en cœur d'îlot et au barycentre des différents lieux qui composent l'école ont atteint ainsi une valeur mémorielle incontestable.

Il n'était certes pas illégitime de s'interroger sur la pertinence de conserver ces bâtiments au regard des spécificités du système éducatif actuel - relatives aux élèves comme aux matières enseignées -, et au regard des performances thermiques et acoustiques qu'offre la construction contemporaine.

Le choix de leur conservation ne fait en réalité que renforcer celui qui a été fait en 1986 lors de l'édification du bâtiment n°8, au 128 de la rue d'Assas (Ph. BOSSEAU, archi-



École Alsacienne (1879 - 1891 - 1912) puis (1988 - 1999)



Numérotation des bâtiments et Dénomination des différentes cours le trait continu jaune représente l'axe piétonnier majeur

te), puis en 1999 lors de la restructuration et de la construction des bâtiments n°4 et 1, ce dernier signant l'entrée principale de l'École au 109 de la rue Notre Dame des Champs (JM WILLMOTTE, architecte).

En utilisant des vocabulaires architecturaux différents, ces deux architectes ont contribué à renforcer la référence architecturale de l'École que constituent les bâtiments AUBURTIN, en mettant en valeur la qualité spatiale des cours intérieures, toujours ouvertes au moins sur un côté – une échappée visuelle vers une autre cour intérieure ou riveraine –, et articulées entre elles de part et d'autre d'un axe piétonnier majeur, une sente qui relie la rue Notre Dame des Champs et la rue d'Assas. Cette spécificité est exceptionnelle dans Paris, où d'autres lycées aussi anciens déclinent souvent l'image d'une architecture ordonnancée enfermant plusieurs cours séparées (par exemple: Lycée Louis le Grand édifié entre 1885 et 1993, Lycée Chaptal édifié entre 1876 et 1886).

L'axe piétonnier longe à l'Ouest la cour de la direction, qui comporte un espace vert protégé de 1400 m² utilisé en cour de récréation, et à l'Est trois autres cours, successivement:

- la cour du foyer réservée au grand collège
- la cour des sports, partagée
- la cour Babar, réservée aux classes élémentaires

Deux gymnases, enterrés, se situent respectivement sous le bâtiment 8 du 128 rue d'Assas, et sous le court de tennis situé dans le prolongement de la cour de la Direction.

Le site de l'École Alsacienne a acquis ainsi au fil de son histoire **les qualités spatiales d'un campus**, image souvent utilisée a priori dans la conception des constructions universitaires péri urbaines, mais qui est enrichie ici à la fois par les accidents du parcellaire d'un arrondissement du centre de Paris et par une stratification stylistique étendue sur près de cent trente années. Les qualités spatiales de ce campus s'imposent de toute évidence à l'architecture de chaque bâtiment pris isolément, et en dissolvent l'éclectisme de leur accumulation historique dans un ordre paysager qui leur est supérieur.

Les caractéristiques du projet:

L'ambition de ce projet est bien de préserver définitivement cet ordre paysager, de respecter le cœur de l'École représenté par la cour des sports et ses façades, et d'améliorer la continuité de l'axe piétonnier majeur, par des constructions neuves et des restructurations partielles qui s'intègrent aux existants par le choix des matériaux de façades existants (briques, acier et verre).

Ainsi:

Les interventions sur l'axe piétonnier majeur:

Elles consistent à en accroître la lisibilité, à résoudre les interruptions qui ont été créées en assurant la restitution de la continuité du cheminement protégé des intempéries imaginé par Emile AUBURTIN.

La lisibilité s'obtiendra par l'adoption d'un revêtement différentiel de ceux des cours et par un éclairage soigné (cela participe également de l'adaptation des cheminements extérieurs aux P.M.R.)

Deux interruptions existent d'une part au droit du gym-



L'arrière du bâtiment n°8, parce qu'il laisse actuellement découvert un large pignon d'adossment possible, fera l'objet d'une profonde restructuration modifiant également les escaliers et les passerelles extérieurs pour les intégrer à la nouvelle extension



passage actuellement interrompu le long du gymnase Charcot, obligeant les lycéens à longer la façade des maternelles



nase Charcot, d'autre part entre la cour Babar et la rue d'Assas. Les vestiaires du gymnase seront déplacés, et le travelator mis en place sera remplacé par une rampe.

La protection aux intempéries sera obtenue par le prolongement des préaux, des passages sous constructions, l'édification d'une marquise vitrée le long du retour du bâtiment 7 et la création d'un nouvel accès au bâtiment 6. Ainsi tous les accès aux différentes circulations verticales principales des bâtiments d'enseignement (1,6, 7 et 8) seront reliés entre eux par cet axe piétonnier depuis la rue Notre Dame des Champs jusqu'à la rue d'Assas.

l'extension de la volumétrie arrière du bâtiment 8

La création de nouvelles circulations verticales dans les bâtiments AUBURTIN (6 et 7) pour en assurer l'accessibilité aux P.M.R. a pour conséquence de réduire à la marge leur capacité d'accueil.

L'implantation des nouveaux locaux prévus par le programme impliquait en conséquence une restructuration importante du bâtiment 8, en étendant sa volumétrie arrière qui profite ainsi de la possibilité d'adossement à l'héberge existante du 130 rue d'Assas, par épaississement en plan et augmentation de trois niveaux.

Cette extension sera réalisée sur les fondations actuelles des sous sols et sans modifications de ces dernières, grâce à l'utilisation de planchers métalliques de grande portée et le choix d'une façade en mur rideau, solutions deux fois plus légères que leurs équivalents en béton armé.

Cette extension ne projettera pas d'ombres nouvelles sur la cour Babar qui reste dédiée à l'école primaire.

Elle s'inscrit aussi dans la continuité du parti architectural initial de l'architecte BOSSEAU qui faisait dialoguer la masse minérale de l'immeuble sur rue avec un corps en retour plus abstrait, habillé d'un mur rideau réfléchissant son environnement.

Le mur rideau sera composé d'un seul module de panneau adoptant la technique du mur respirant: entre le vitrage extérieur largement sérigraphié et le double vitrage intérieur, la lame d'air elle même ventilée autorise le déploiement d'un store vénitien contrôlant l'éblouissement et le flux thermique.

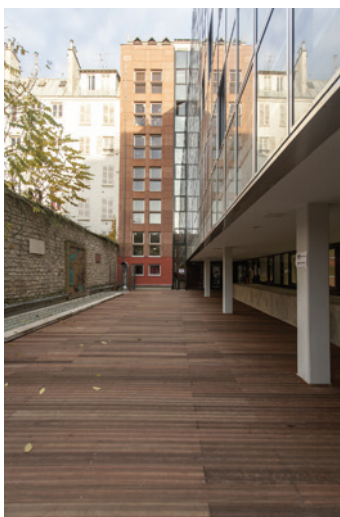
L'ensemble de ces filtres limite la vision des locaux intérieurs depuis la cour Babar, propose une perception changeante de la façade, et renouvelle cette idée d'abstraction.

L'augmentation de la volumétrie est enfin compensée par la suppression d'un escalier métallique extérieur qui réduisait le dégagement visuel de la cour Babar.

La mise en sécurité incendie:

Elle vise à lever quelques non conformités actuelles tolérées en raison de l'ancienneté des bâtiments:

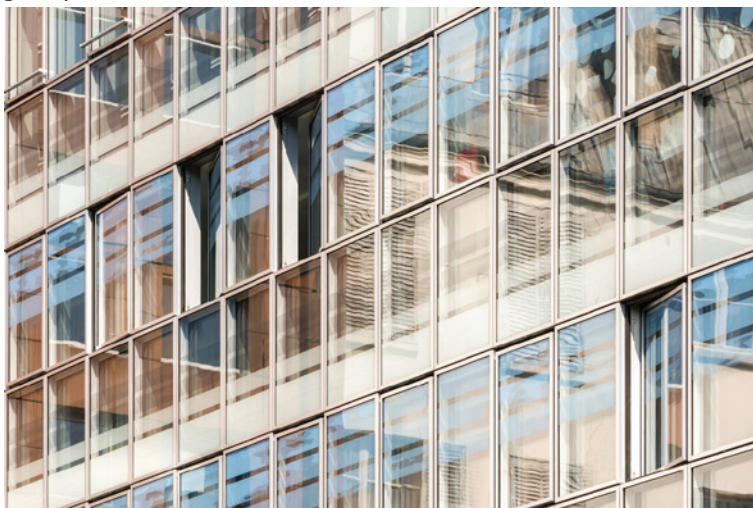
- l'étage 2 du bâtiment 7 ne dispose pas de façade accessible aux véhicules pompiers,
- une salle de l'étage 1 du bâtiment 7 se trouve en cul-de-sac au regard des distances autorisées pour l'évacuation
- le premier sous-sol du bâtiment 8 ne dispose



l'axe piétonnier qui relie les cours est devenu lisible et les différences de niveau ont été gommées par des pentes. Quand des escaliers restent indispensables, ils sont doublés par un ascenseur



gros plan sur le mur rideau de l'extension



pas d'un dégagement secondaire
et à mettre en œuvre les protections nouvelles nécessitées par l'accueil des P.M.R. (création d'espaces d'attente sécurisés).

L'augmentation de la population accueillie dans le bâtiment 8 restructuré amène à désencombrer le rez de chaussée en répartissant les différents points d'accès au sous sol et aux étages en dehors du cheminement de sortie vers le trottoir de la rue d'Assas.

FICHE SIGNALÉTIQUE

maître d'ouvrage : association de l'ECOLE ALSACIENNE
assistant M.O. après obtention du P.C. : SCO

architectes : MAUFRAS & ASSOCIES
programmiste : LUC PEIROLO & ASSOCIES
assistants : G. LEHNERT, V. NAINTE, G. ARNAUDY, N. GHILI, G. FERRY
BET structures : ACETECH
Economiste : SINCOBA

programme :
LOCAUX d'ENSEIGNEMENT et ANNEXES :
augmentation de 1 080 m² utiles

superficie du terrain : 7 579 m²
montant des travaux : 8,5 M€ HT

études : 2009 - 2011
achèvement : été 2014

lune cour de récréation a été créée au cinquième étage pour les élèves du secondaire



la démolition des escaliers extérieurs superposés et leur remplacement par des escaliers intérieurs permet d'ouvrir une perspective vers l'entrée rue d'Assas, et l'aménagement d'un hall d'accueil.



la cour Babar retrouve sa superficie d'origine et devient réservée aux plus jeunes élèves du petit collège (une petite section de maternelle est prévue en 2015). La circulation de transit entre les deux accès de l'école est rejetée en périphérie

